**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 18 (1873)

**Heft:** (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Réunion annuelle de la société militaire vaudoise des officiers de l'état-

major général, du génie et de l'artillerie

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-333383

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1873).

RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE VAUDOISE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

La réunion a eu lieu le 7 décembre dernier, dans une des salles de l'hôtel de ville à Lausanne, trente officiers environ y assistaient.

La séance était présidée par M. le colonel fédéral Edouard Burnand, chef du corps de l'artillerie; suivant notre habitude nous allons essayer de donner, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pu y assister, un résumé des travaux qui ont été présentés.

M. le lieutenant-colonel fédéral de Guimps a lu un rapport fort détaillé et des plus intéressants sur sa mission en Autriche pendant

l'automne dernier.

Le Département militaire fédéral a envoyé pour assister aux manœuvres d'automne de l'armée autrichienne MM. le colonel fédéral Wieland, lieutenant-colonel de Guimps et lieutenant-colonel Roth, ce dernier chargé plus spécialement d'étudier l'organisation et les manœuvres de l'artillerie.

M. le lieutenant-colonel de Guimps commence par se louer de l'accueil qui leur a été fait par MM. les officiers de l'armée autrichienne; la bienveillance dont ils ont été l'objet, les facilités qui leur ont été faites pour assurer la réussite de leur voyage méritent la reconnaissance de tous les officiers suisses. Nos camarades ont été reçus en vrais frères d'armes partout où ils se sont présentés.

Ils ont visité en premier lieu le camp de Brugg sur la Leitha; les détails que donne M. de Guimps sur l'organisation du camp sont des plus intéressants; les troupes sont logées dans des baraquements permanents. Nous espérons pouvoir sous peu communiquer à nos lecteurs le mémoire complet de M. le colonel de Guimps, mais en attendant nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner déjà un aperçu. Après avoir décrit le camp de Brugg, le mémoire fait un exposé de l'organisation de l'état-major autrichien et des différentes armes, artillerie, cavalerie et infanterie.

Tout officier doit avoir satisfait à des examens sévères à la sortie des écoles où il entre à 14 ou 16 ans et où il reste pendant 4 ans; le soldat peut aussi parvenir au grade d'officier si après des études faites au régiment, il passe cadet et subit ensuite des examens qui établissent sa capacité.

L'officier qui aspire à des grades supérieurs doit retourner sur les bancs de l'école; la durée de ce cours est de 2 ans.

Les sous-officiers sont en général jeunes, ce sont les cadets en passe de devenir officiers et les soldats qui se sont distingués dans les écoles de régiment. Une chose qui frappe l'étranger, c'est la considération dont ils sont entourés; ils jouissent d'une grande liberté, et leurs supérieurs les traitent avec égards et respect; par ce moyen ils exercent à leur tour une grande influence sur leurs subordonnés.

Nous n'entrons pas dans les détails qui ont été donnés sur l'organisation de l'armée autrichienne; sur ce point nous renvoyons nos lecteurs au mémoire lui-même.

Les manœuvres s'exécutent sans précipitation et avec un calme remarquable, les troupes sont réparties en deux corps dont l'un, toujours le plus fort, prend l'offensive. Lorsqu'une position est enlevée, l'assaillant s'arrête et le défenseur va lentement prendre une autre position.

La cavalerie est chargée de faire le service d'éclaireurs, en se te-

nant à de grandes distances.

Les chess laissent une grande liberté aux officiers sous leurs ordres, on demande à chacun d'exercer son intelligence et l'initiative individuelle joue un rôle important.

La troupe tire peu et les exercices s'en ressentent avantageusement,

enfin on évite de fatiguer inutilement les hommes.

La cavalerie est accompagnée d'artillerie à cheval qui va aussi vite qu'elle.

Dans l'armée autrichienne on donne avec raison une grande importance au tir, ainsi à Vienne on a construit un établissement spécial

pour vulgariser le tir.

Dans une île au milieu du Danube l'administration a disposé d'une étendue de 100 à 150 poses qui sont maintenant consacrées au tir, le stand est vaste et commode; au moyen d'un système de tranchées combinées à cet effet, on peut, pendant le tir, se rendre, sans danger, du stand aux cibles; ce qui surprend l'officier suisse habitué aux grandes distances de nos tirs, c'est de voir qu'en Autriche on attache peu d'importance à la distance: à Vienne, il n'y a qu'une cible à 800 mètres, toutes les autres sont à 450 mètres. Le stand, bien que fait essentiellement pour le tir militaire, est ouvert à tout le monde.

De Brugg la mission suisse s'est rendue dans le Tyrol où devaient également avoir lieu des manœuvres; la configuration du pays offrant une grande analogie avec le nôtre, ces manœuvres offraient un intérêt tout particulier: il s'agissait de l'attaque et de la défense du passage du Brenner, les troupes engagées ne comptaient dans leurs rangs que de l'infanterie et de l'artillerie de montagne, il n'y avait pas de cavalerie. C'est un fait digne de remarque que les officiers autrichiens font peu de cas de la cavalerie dans les pays de montagne; en plaine la cavalerie autrichienne étonne par la hardiesse de ses manœuvres, elle ne redoute aucun obstacle, tandis que dans les régions montagneuses du Tyrol son rôle est nul.

Après avoir écouté avec un vif plaisir la lecture du rapport de M. le lieutenant-colonel de Guimps, l'assemblée entend ensuite le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires présentés à la dernière séance par MM. Mallet, capitaine, et de Saugy, lieute-

nant d'artillerie,

Ce rapport est lu par M. le colonel de Saussure, président de la commission.

S'occupant d'abord de l'amélioration de la race chevaline, le rapporteur voudrait qu'on rendît les courses d'Yverdon plus populaires et que la prépondérance de l'élément militaire fût plus grande; il ne faut pas que ces courses deviennent jamais des courses cosmopolites où les chevaux étrangers occuperont la première place; c'est l'amélioration des races réellement utiles pour le pays qui doit être le point de vue dirigeant, et une large place doit être donnée aux chevaux nés et élevés dans le pays (1).

Quant au rapport de M. le capitaine Mallet, la commission rend à ce travail un juste tribut d'éloges, mais elle ne peut partager toutes ses idées, car, sur certains points, elle croit qu'il y a exagération dans les appréciations portées sur les soldats du train, par exemple; les sous-officiers sont en général faibles, mais la faute en est-elle uniquement à eux, ne pourrait-on pas adresser aux officiers des reproches mérités, leur manière d'agir ne contribue-t-elle pas à mettre les sous-officiers à l'arrière-plan? L'officier doit s'occuper de l'ensemble et laisser les détails au sous-officier, afin que celui-ci, ayant le sentiment de sa responsabilité, cherche à exercer son autorité sur la troupe.

M. le capitaine Mallet classe sous trois chefs les défauts qu'on peut reprocher à notre train d'artillerie et les réformes que ces défauts

rendent nécessaires.

Ces réformes devront porter sur le personnel, les chevaux, le har-

nachement et l'équipement.

En ce qui concerne le personnel, la commission n'est pas d'accord avec M. Mallet. Loin d'avoir été négligé, le train a subi depuis trente ans une transformation complète, et bien qu'il reste encore beaucoup à faire, d'immenses progrès ont été réalisés, c'est là un fait incontestable, mais il faut relever le train'et arriver à faire des recrutements. aussi bons que possible, car le service dans cette arme est des plus pénibles.

Les moyens employés pour arriver à ce résultat dans les armées permanentes ne peuvent être employés chez nous. M. Mallet ne résout pas la question en proposant le remplacement des effets usés au service; ce serait de toute justice si, dans certains cantons déjà, on ne fournissait pas gratuitement aux hommes leurs effets d'équipement; ce mode de procéder a même ce résultat fâcheux, que ce sont les jeunes gens les plus pauvres et souvent les moins rangés qui entrent dans le train, asin de se faire donner des chaussures qu'ils usent ensuite dans la vie civile.

L'augmentation de la solde remplirait mieux le but, en ce que cela relèverait le soldat à ses propres yeux, toute augmentation de solde impliquant l'idée què le corps auquel elle est attribuée est un corps d'élite.

- M. Mallet propose ensuite des modifications dans la manière de mettre une batterie sur pied; modifications excellentes, d'après lesquelles le train serait réuni deux jours avant les canonniers et recevrait les chevaux, le harnachement, etc.; de cette manière on aurait des batteries complétement organisées au moment du départ.
- (¹) Le travail de M. le capitaine Mallet a été publié dans le nº 10 de la Revue, 1872. Ces idées sont bien celles qui animent la Société d'amélioration de la race chevaline; les propositions faites par le comité à l'assemblée générale du 14 décembre tendent toutes vers la réalisation de ce but.

M. le colonel de Saussure estime que le programme de l'instruction que devraient recevoir les sous-officiers du train pendant des cours spéciaux proposés par le capitaine Mallet est beaucoup trop chargé; il vaudrait mieux prolonger les écoles tant pour les simples soldats que pour les sous-officiers; on pourrait ainsi avoir des hommes capables au point de vue de l'avancement. Quant aux appointés, il faut les conserver, mais sans leur faire subir d'école.

La seconde partie du mémoire de M. Mallet roule sur la fourniture des chevaux des batteries, sur laquelle la critique peut avoir une large prise. L'auteur du mémoire voudrait que l'Etat s'occupât plus de l'amélioration de la race chevaline, chez nous; mais la réalisation de cette idée est difficile et mieux vaut laisser la chose à l'initiative des sociétés particulières.

Enfin, dans la dernière partie de son mémoire, M. Mallet s'occupe du harnachement et voudrait voir disparaître ces changements perpétuels d'ordonnances qui empêchent le soldat du train de bien connaître les harnachements; il voudrait arriver à avoir une ordonnance légère et solide, qui fût durable. C'est bien là le but que l'on se propose; mais souvent, après avoir adopté un système de harnachement, on s'aperçoit qu'il est défectueux dans quelques-unes de ses parties et nécessairement on doit le changer. La commission d'artillerie voue du reste une grande sollicitude à cet objet; mais elle est souvent limitée dans son action par le budget (4).

M. le colonel Melley fait son rapport comme bibliothécaire, rapport d'après lequel il résulte que la bibliothèque contient 265 ouvrages, valant 3500 francs. Il propose la réimpression du catalogue et demande un crédit pour relier les livres et un autre pour en acquérir.

Ces propositions sont adoptées.

## Propositions individuelles.

M. le colonel de Saussure propose un prix pour les courses, l'ouverture d'un concours sur la question des affûts de position et le meilleur système à employer. — Ces propositions sont adoptées.

M. le lieutenant Grenier demande qu'on charge le comité d'élaborer un certain nombre de sujets. — Cette proposition est adoptée.

La séance est terminée par M. le colonel de Vallière qui intéresse vivement son auditoire en lui expliquant ce que c'est que le Kriegspiel.

— Une discussion à laquelle prennent part MM. de Vallière, Grand, Paquier et de Meuron s'engage sur l'opportunité qu'il y a à acquérir un de ces Kriegspiel.

M. le colonel Burnand demande qu'on s'abouche avec la Société fédérale des officiers pour cette acquisition; ce qui est adopté.

La séance est levée à 4 heures et demie.

<sup>(1)</sup> Nous nous bornons à ce court résumé de ce rapport, parce que nous comptons le publier en entier dans un de nos prochains numéros. (Réd.)